



# Dispositif ORPLAST

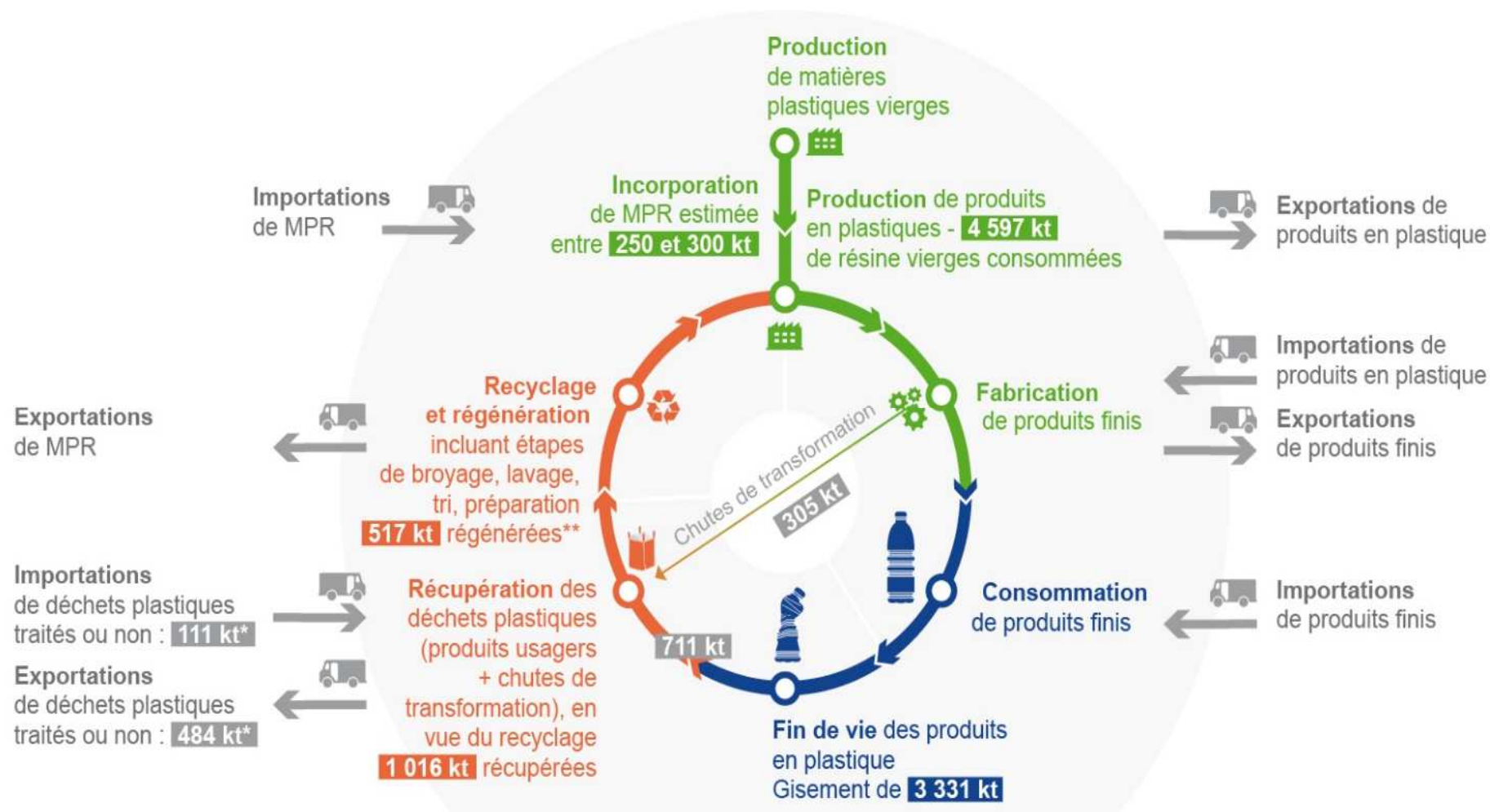
Objectif Recyclage PLASTiques



Nicolas PETIT

Aix en Provence - 16/10/2017

# L'économie circulaire et le cycle de vie des plastiques en France (2014)



# Contexte



- Résines polymères consommées par les transformateurs en France (2014) : 4,6 Mt
- Gisement de déchets plastiques post-consommation : 3,3 Mt
  - ➔ Dont seulement 1 Mt (post-conso + chutes de transformation) récupérées en vue du recyclage.
  - ➔ Déficit d'image et méconnaissance des qualités intrinsèques de la MPR
  - ➔ Extension des consignes de tri : +200 kt d'ici 2022
- Balance import-export de plastiques non régénérés (- 373 kt en 2014) en évolution
  - ➔ Interdiction chinoise d'importation de certains déchets dès septembre 2017
  - ➔ plastiques triés, en mélange, ou «à laver» (PE, films plastiques, styréniques, PVC, PET, PET Bouteilles, PC CD/DVD, autres déchets et rebuts plastiques)
- En 2014, seulement 250 à 300 kt de MPR réincorporée dans l'industrie plastique en France
- Objectif politique de « recycler 100% des plastiques sur tout le territoire d'ici 2025 »
- Quantification du bénéfice environnemental de la régénération-réincorporation
  - ➔ Effet de serre (- 3 t éq CO<sub>2</sub> /t) ; Consommation d'énergie cumulée (- 13 MWh /t)
  - ➔ Consommation d'eau (- 5,2 m<sup>3</sup> /t) ; Acidification de l'air et eutrophisation des eaux douces et marines

# Objectifs du dispositif ORPLAST (1 et 2)



- **ORPLAST vise à soutenir financièrement l'intégration de MPR**
  - ➔ Cible = plasturgistes ou transformateurs
  - ➔ Objectif = soutenir le recyclage par l'aval de la filière en créant une augmentation des volumes de MPR consommés (contribution à la trajectoire +250 kt visée par la filière).
  
- **Les projets soutenus doivent ainsi porter sur :**
  - ➔ l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ;
  - ➔ la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).

# Quels projets sont accompagnés ?



## Aide aux études et tests

- les études préalables de faisabilité permettant de valider la compatibilité d'une intégration ou d'une augmentation de la proportion de MPR ;
- la réalisation de tests d'intégration de MPR dans les procédés industriels
- les diagnostics d'optimisation de production : réduction des déchets, analyse des flux, coût complet des déchets (MFCA), performance énergétique, éco-conception ;

## Aide à l'investissement

- modification durable des systèmes de production pour les rendre compatibles avec l'usage de MPR ou permettre l'incorporation d'un taux de matières plastiques recyclées plus élevé.

## Aide à l'approvisionnement de tonnes de MPR

- soutien temporaire aux MPR. Le soutien apporté se basera sur un plan d'approvisionnement et sur un engagement du client et du fournisseur permettant l'augmentation de l'approvisionnement en MPR dans des conditions économiques soutenables pour toutes les parties.

Seront déclarés **inéligibles**, les dossiers portant sur :

- Le **négoce de matières premières plastiques** issues du recyclage ;
- Une activité de recyclage (tri ou transformation d'un plastique post-consommation en MPR commercialisée)
- L'aide financière à l'approvisionnement pour le **recyclage de chutes internes de production**.

# Bilan du dispositif ORPLAST 1



- 08/01/2016 Lancement de l'AAP ORPLAST
- 29/02/2016 Date limite de dépôt des pré-dossiers  
➡ *140 dossiers déposés*  
*195M€ de coût de projet*
- 31/03/2016 Pré-sélection des projets  
Réponses aux porteurs de projets  
➡ *108 dossiers présélectionnés*  
*185 M€ de coût de projet*
- 08/05/2016 Date limite de dépôt des dossiers complétés
- 27/06/2016 Annonce des résultats  
➡ *68 + 26 dossiers sélectionnés*  
*142 M€ de coût de projet*

# Bilan du dispositif ORPLAST 1



## Répartition des Dossiers Orplast 1 (en nombre)

Carte des DR



Maj : 21/01/2016

Liste Principale

Liste Complémentaire

# Bilan du dispositif ORPLAST 1



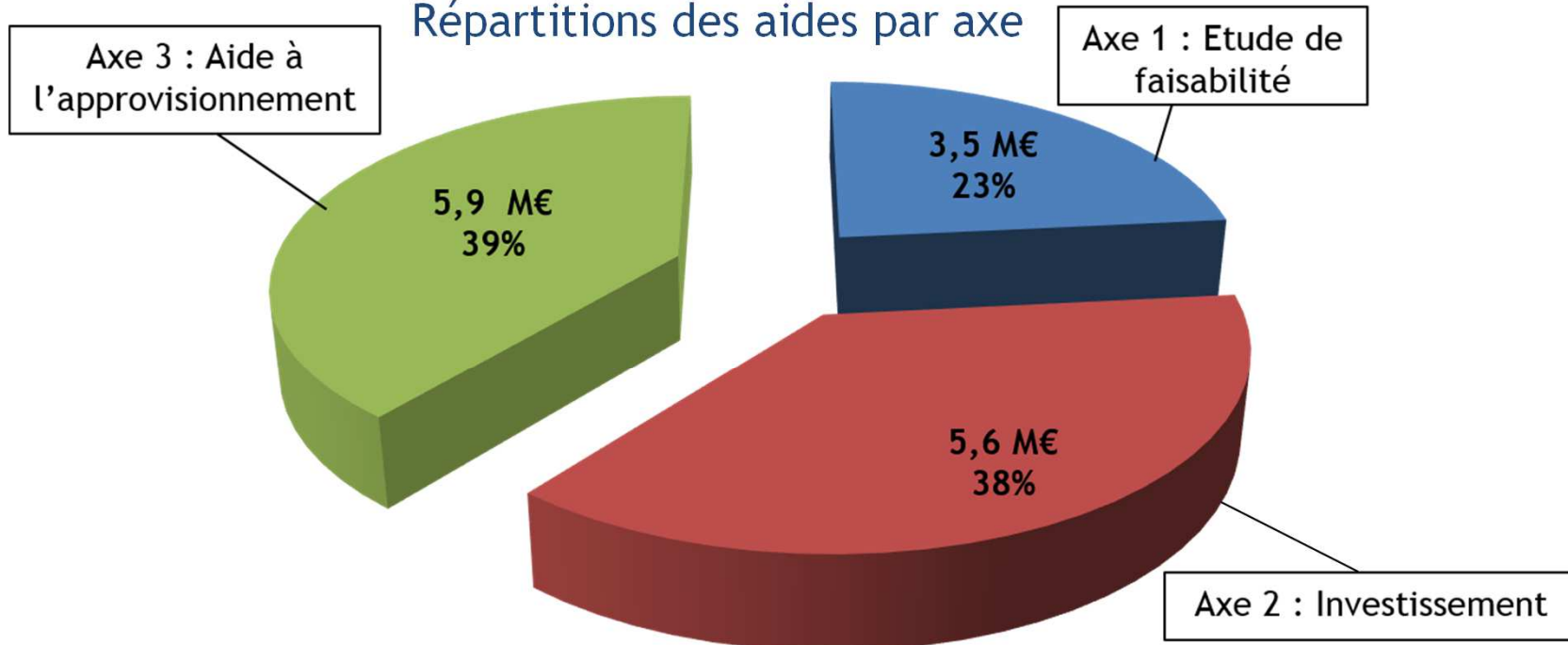
|                                   | Liste principale | Liste complémentaire |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|
| Nombre de projets                 | 68               | 26                   |
| Total aide                        | 15 M €           | 7 M€                 |
| Total coût<br>(achat MPR compris) | 93 M €           | 49 M€                |
| % aide moyen                      | 16 %             | 14%                  |
| Aide / projet                     | 220 000€         | 270 000 €            |
| Coût / projet                     | 1,4 M €          | 1,8 M€               |



# Bilan du dispositif ORPLAST 1



Répartitions des aides par axe



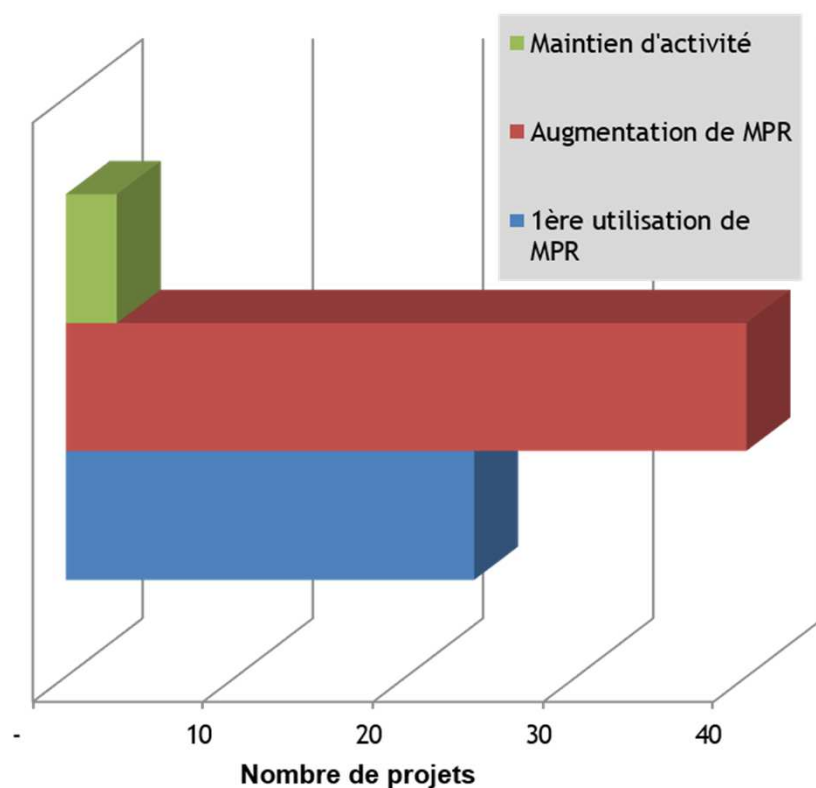
| Nombre de projets | 11    | 4     | 6     | 7     | 5     | 14    | 21    |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 53                | AXE 1 |       |       | AXE 1 |       | AXE 1 | AXE 1 |
| 44                |       | AXE 2 |       |       | AXE 2 | AXE 2 | AXE 2 |
| 39                |       |       | AXE 3 | AXE 3 | AXE 3 |       | AXE 3 |

Total : 68

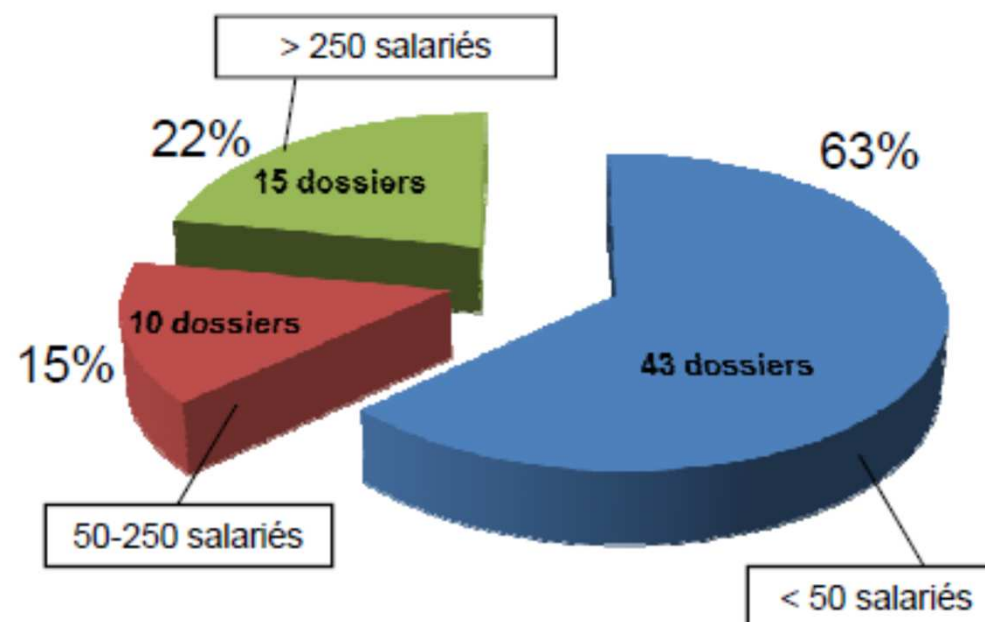
# Bilan du dispositif ORPLAST 1



## Utilisations de MPR



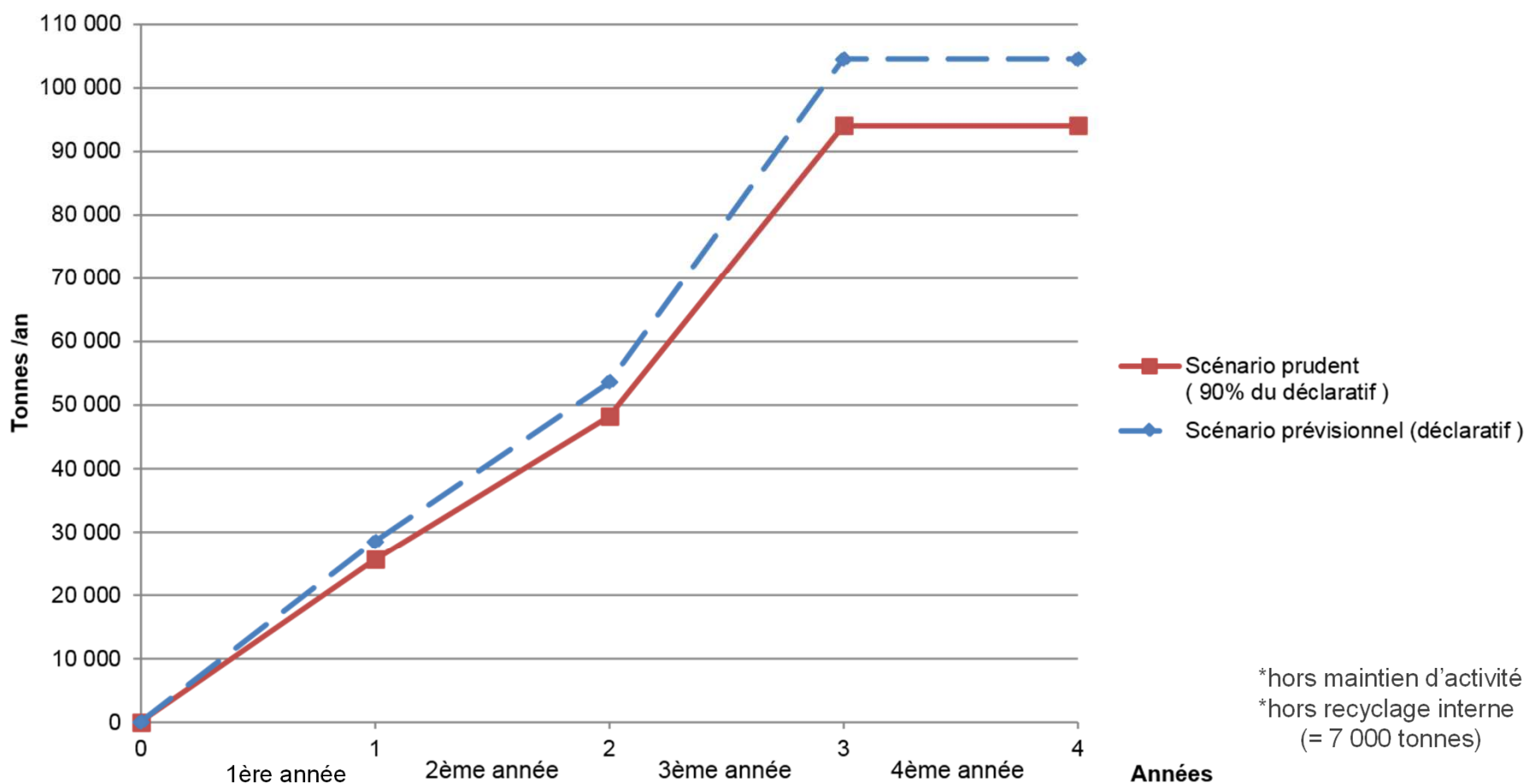
## Nombre de dossiers en fonction de la taille de l'entreprise



# Bilan du dispositif ORPLAST 1



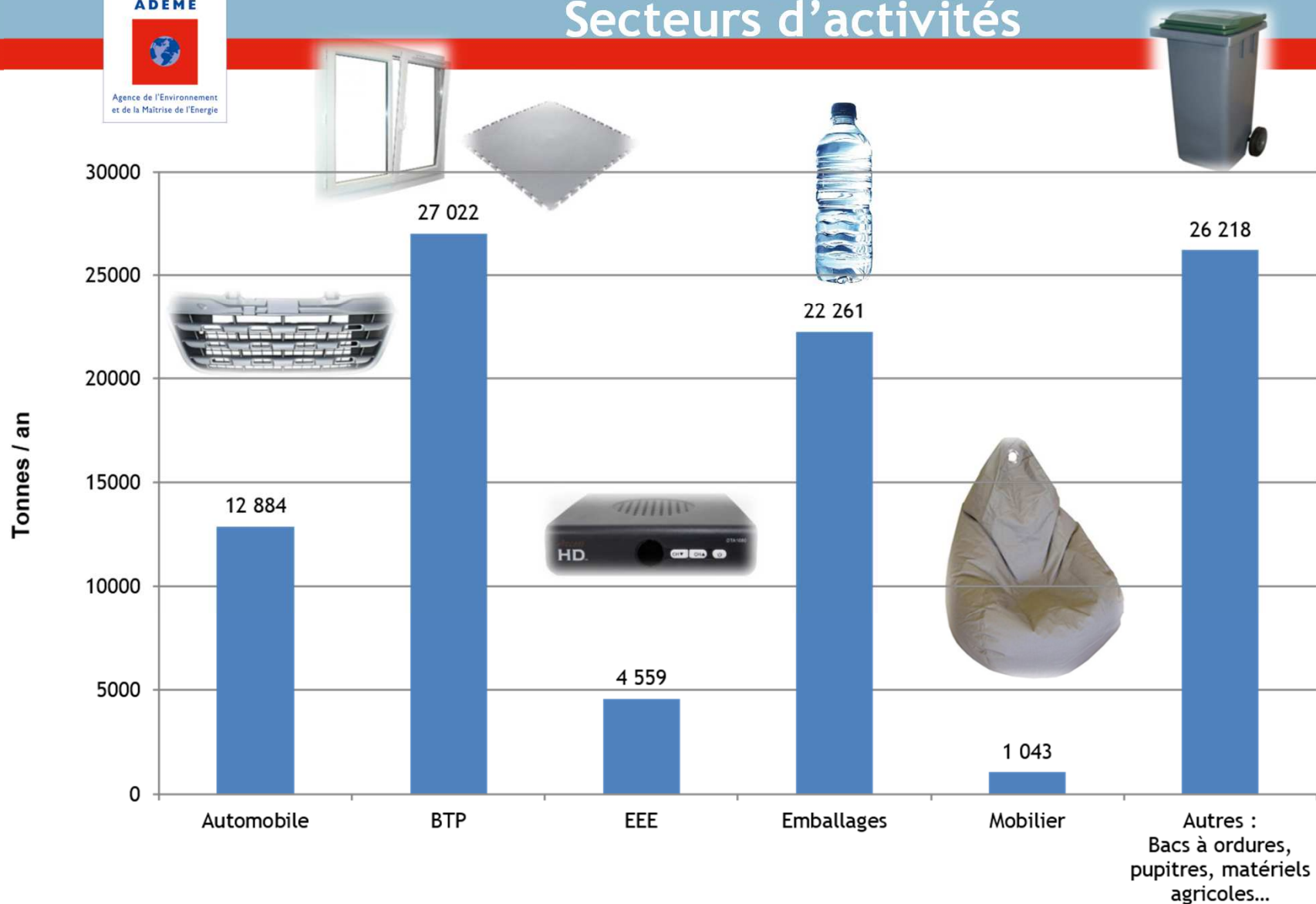
## Evaluation des quantités supplémentaires par an



Estimation de 94 000 tonnes par an à la fin des 3 ans

# Bilan du dispositif ORPLAST 1

## Secteurs d'activités



Nb de projets

14

12

4

9

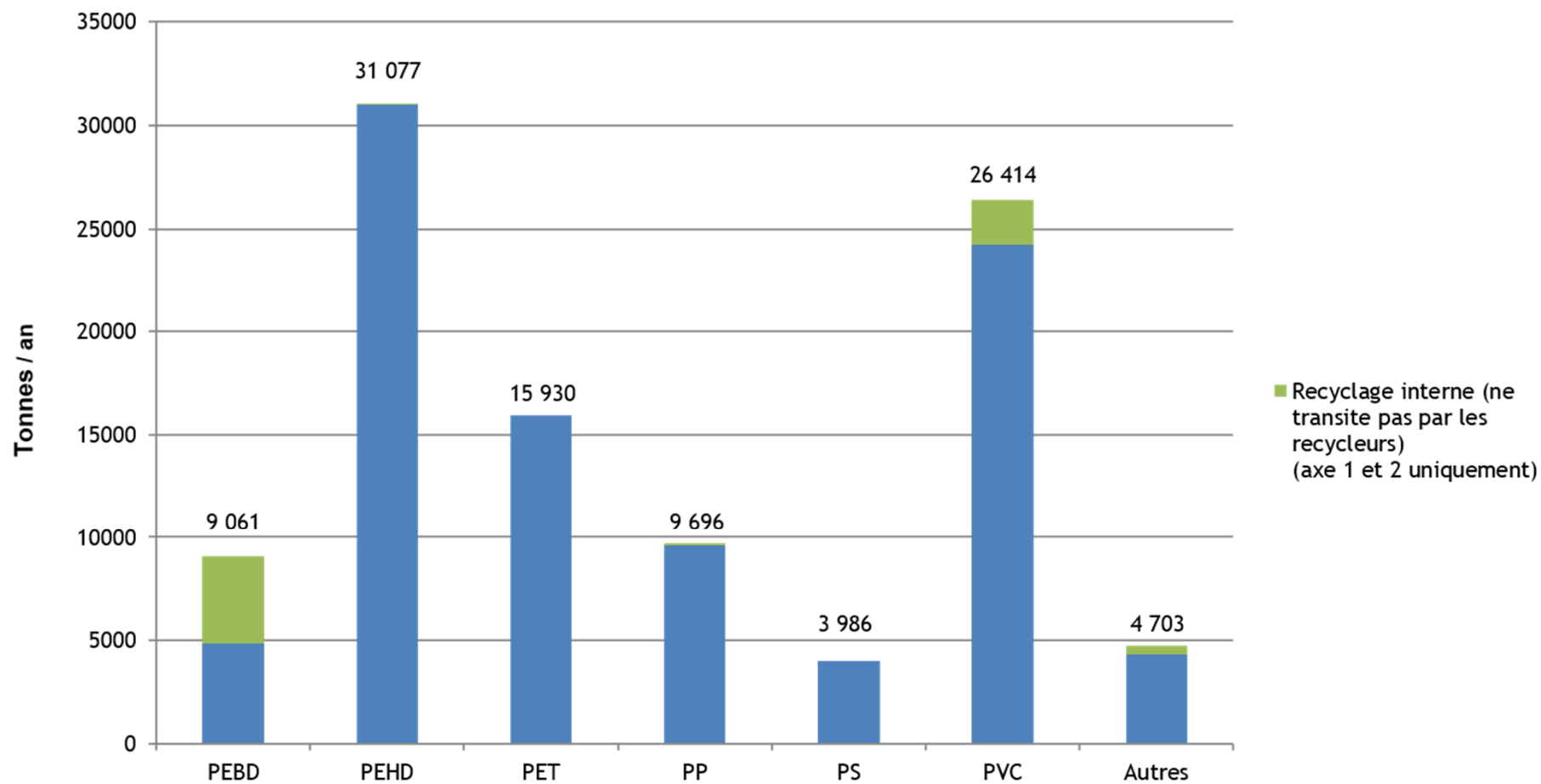
3

10

# Bilan du dispositif ORPLAST 1

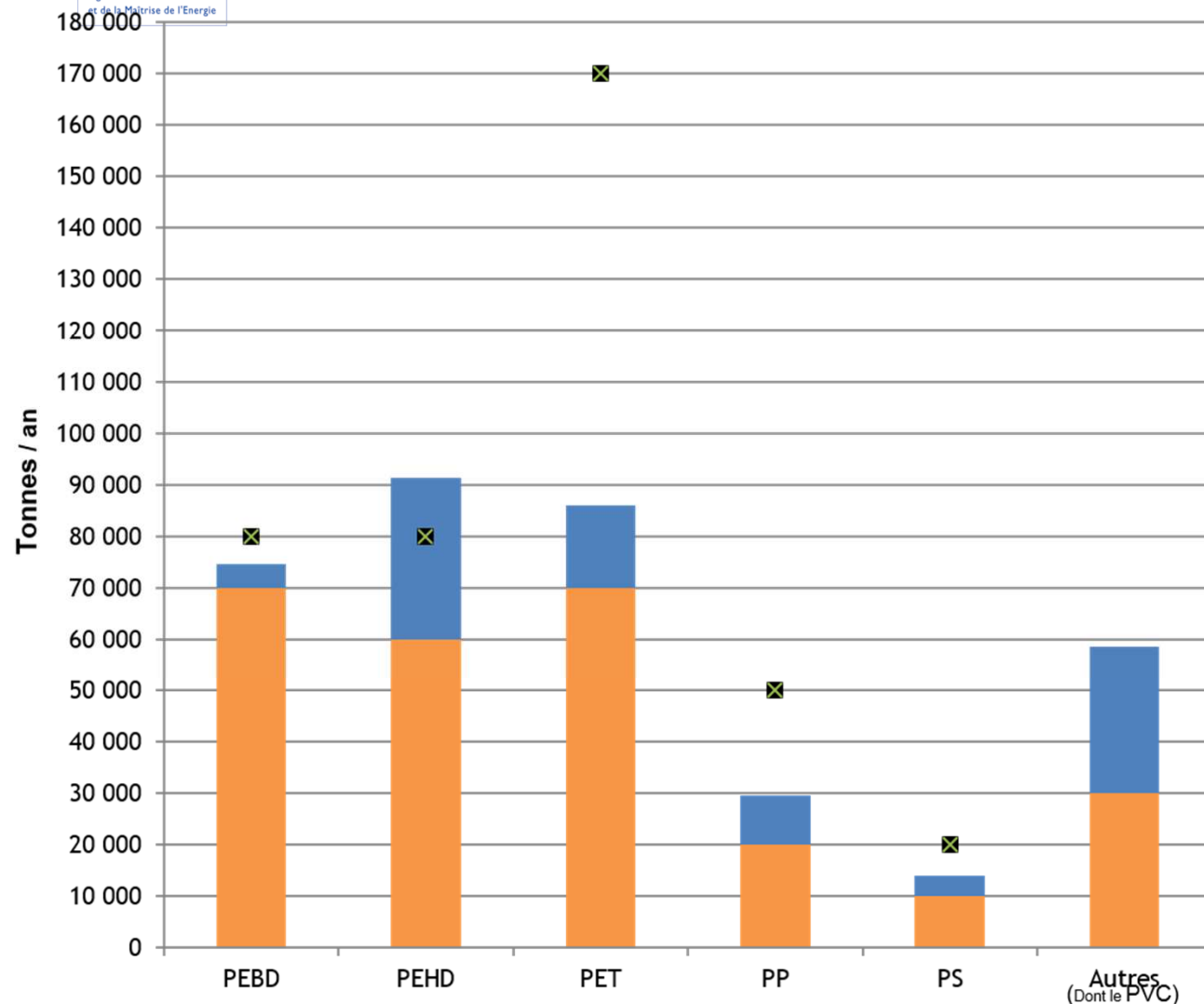


## Résines



|               |    |    |   |    |   |    |    |
|---------------|----|----|---|----|---|----|----|
| Nb de projets | 12 | 19 | 5 | 18 | 6 | 28 | 18 |
|---------------|----|----|---|----|---|----|----|

# Bilan du dispositif ORPLAST 1



■ ORPlast (au bout des 3 ans)

■ MPR utilisées par les plasturgistes français issues des recycleurs français\*

✕ MPR produites par les recycleurs français\*

\* Données issues du rapport : Analyse de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques en France

# Bilan du dispositif ORPLAST 1



| Impact environnemental                                               | Effet de serre                                                                   | Consommation d'énergie cumulée                        | Consommation d'eau                                  |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Par tonne de plastique régénéré incorporé                            | - 3 tonnes CO <sub>2</sub> eq                                                    | - 13 MWh                                              | - 5,2 m <sup>3</sup>                                |
| Total du recyclage des plastiques en France (2014) :<br>250 à 300 kt | - 825 kt CO <sub>2</sub> eq                                                      | - 3 600 GWh                                           | - 1,45 millions de m <sup>3</sup>                   |
| <b>ORPLAST 2016</b><br><i>à horizon 3 ans :</i><br><b>100 kt /an</b> | <b>- 300 kt CO<sub>2</sub> eq</b>                                                | <b>- 1 300 GWh</b>                                    | <b>- 520 000 m<sup>3</sup></b>                      |
| Équivalent à environ                                                 | Le déplacement de<br>180 000 véhicules<br>ou émissions de<br>117 000 habitations | 130 éoliennes<br>ou<br>18% d'une tranche<br>nucléaire | La consommation de<br>3500 foyers<br>de 4 personnes |

\* Source : Bilan National du Recyclage 2005-2014, ADEME 2016

# 10

## Chiffres-clés ORPlast Édition 2016

# 13

nouvelles régions  
concernées

\* inclues la Martinique,  
hormis la Corse



# 20

Millions d'euros  
d'aides

Budgets

# 125

Millions d'euros  
de coût total des  
projets financés

Sélection des projets

# 86

projets déjà  
financés par l'ADEME  
en 2016 et 2017

# 140

projets déposés

# 800

emplois créés ou  
sauvegardés chez  
les plasturgistes  
et les recycleurs

Dont 54 chez les plasturgistes

Impact environnemental \*

# - 300 000

Tonnes d'eq. CO<sub>2</sub>  
&

# - 1 300

GWh par an

Quantité de Matières Premières de  
Recyclage supplémentaires \*

# +7 000

Tonnes issues du  
recyclage  
interne par an

&

# +94 000

Tonnes de  
plastiques recyclés  
incorporés par les  
plasturgistes français  
/an

# 14

types de  
résines  
plastiques  
recyclés





# Lancement de ORPLAST 2 (édition 2018)



- Même objectif principal de soutien par l'aval de la filière
- Même typologie de projets attendus, avec 2 ajustements de périmètre :
  - ➔ Le plafonnement des dépenses éligibles concernant l'aide à l'investissement (1 M€ maxi)
  - ➔ Le plafonnement de l'aide à l'approvisionnement à 50% de l'aide totale accordée au projet
- Evolution du calendrier de l'appel à projets
  - ➔ Durée d'ouverture plus longue (juillet à novembre 2017)
  - ➔ Remplacement d'une étape formelle de dépôt de dossier simplifié par l'organisation d'un échange pré-dépôt avec les équipes ADEME, avant la soumission d'un dossier complet

# Quels projets sont accompagnés ?



## Aide aux études et tests

- les études préalables de faisabilité permettant de valider la compatibilité d'une intégration ou d'une augmentation de la proportion de MPR ;
- la réalisation de tests d'intégration de MPR dans les procédés industriels
- les diagnostics d'optimisation de production : réduction des déchets, analyse des flux, coût complet des déchets (MFCA), performance énergétique, éco-conception ;

## Aide à l'investissement

- modification durable des systèmes de production pour les rendre compatibles avec l'usage de MPR ou permettre l'incorporation d'un taux de matières plastiques recyclées plus élevé.

## Aide à l'approvisionnement de tonnes de MPR

- soutien temporaire aux MPR. Le soutien apporté se basera sur un plan d'approvisionnement et sur un engagement du client et du fournisseur permettant l'augmentation de l'approvisionnement en MPR dans des conditions économiques soutenables pour toutes les parties.

Seront déclarés **inéligibles**, les dossiers portant sur :

- Le **négoce de matières premières plastiques** issues du recyclage ;
- Une activité de recyclage (tri ou transformation d'un plastique post-consommation en MPR commercialisée)
- L'aide financière à l'approvisionnement pour le **recyclage de chutes internes de production**.

# Qui peut participer ?



- Toutes les entreprises (quelle que soit leur taille) situées sur le territoire français, utilisatrices de matières plastiques (par exemple des plasturgistes ou transformateurs).
  
- Pourront être aidées :
  - ➔ les entreprises qui n'utilisent pas à l'heure actuelle de MPR et qui souhaitent étudier cette opportunité, notamment en réalisant des tests ;
  - ➔ les entreprises déjà utilisatrices mais qui souhaiteraient augmenter le taux de MPR dans leurs produits et qui se heurtent à des contraintes techniques ou des contraintes sur le produit ;
  - ➔ les entreprises déjà utilisatrices ayant les capacités de s'approvisionner indifféremment en matière première vierge ou recyclée et acceptant de s'engager commercialement sur un partenariat de long terme avec un ou des recycleurs.

# Comment monter et soumettre votre projet ?



- Etape 1- Organisation d'un échange pré-dépôt avec l'ADEME (cf. annexe 1)
  - ➔ Si possible au moins 1 mois avant la date de clôture de l'appel à projet
  - ➔ Sur la base d'éléments simplifiés du dossier (objectif, courte description des actions envisagées, estimation budgétaire, etc.)
  
- Etape 2- Vous finalisez votre dossier et le soumettez en ligne
  - ➔ Quelques champs obligatoires sur la plateforme de soumission
  - ➔ Le dossier technique décrivant l'opération (document A)
  - ➔ Le tableur financier (document F) décrivant l'ensemble des coûts du projet
  - ➔ Le dossier administratif (document B) complété et signé (courrier de demande de subvention, type d'entreprise, RIB, extrait K bis, déclaration d'aide *de minimis* le cas échéant)
  - ➔ Uniquement pour les « Aides à l'approvisionnement » :
    - une ou plusieurs lettres d'engagement client - fournisseur (€/t, résine, principe de proximité)
    - un plan d'approvisionnement en résines recyclées sur une période déterminée.
    - un justificatif récent (facture) mentionnant le prix d'achat d'une résine vierge correspondante.

# Comment votre projet sera-t-il évalué ? Et selon quel calendrier ?



Outre la pertinence environnementale, les aspects techniques et financiers des projets seront évalués par l'ADEME suivant les critères ci-dessous :

- Inscription de l'entreprise dans une démarche de long terme visant à modifier ses pratiques actuelles permettant d'augmenter l'incorporation de taux de matières plastiques recyclées dans leurs produits ;
- Impact de l'intervention publique : montant et caractère incitatif de l'aide demandée, changement de comportement chez le bénéficiaire ;
- Impact économique et social du projet : perspectives de création, de développement ou de maintien d'activité et d'emplois à l'issue du projet ;
- Impact commercial et financier du projet : pérennisation de la relation client-fournisseur (durée de l'engagement) et équité du plan d'approvisionnement (tarif d'achat) ;
- Organisation du projet : adéquation du programme de travail et du budget avec les objectifs, solidité du plan de financement et robustesse financière de l'entreprise, gestion des risques inhérents au projet ;
- Recherche du principe de proximité concernant l'approvisionnement en MPR ;
- Autres démarches environnementales complémentaires ou en cours : gestion des déchets, démarche MFCA, écoconception...

# Lancement de ORPLAST 2 (édition 2018)



|                              |                                                                             |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 13 juillet 2017              | Lancement du dispositif ORPLAST 2                                           |
| 22 septembre 2017            | Mise en ligne des documents de soumission                                   |
| septembre - novembre 2017    | Echanges pré-dépôts entre les porteurs de projets et les équipes de l'ADEME |
| 30/11/2017 à 12h00           | Date limite de dépôt des dossiers complétés                                 |
| décembre 2017 - janvier 2018 | Expertise des dossiers                                                      |
| février 2018                 | Sélection et publication des projets retenus                                |

## ■ Rappel des modalités d'aide :

|                                              | PME                                                                                                                                                                          | Grande entreprise |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Etudes de faisabilité à l'intégration de MPR | 70 % maxi                                                                                                                                                                    | 50% maxi          |
| Investissement                               | 30 % maxi                                                                                                                                                                    | 30 % maxi         |
| Aide à l'approvisionnement de MPR            | Soutien déterminé sur la base de la demande formulée et justifiée sur la base d'une analyse économique dans la limite du plafond d'aide <i>de minimis</i> (200 k€ sur 3 ans) |                   |



<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/ORPLAST>

Merci à tous

Bernard VIGNE

2, boulevard de Gabès  
13008 MARSEILLE

04 91 32 84 53

orplast@ademe.fr

